

CASCADES INC.

POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (la « Politique »)

1. OBJET

Cette politique présente l'approche adoptée par Cascades inc. (la « Société ») pour former et maintenir un conseil d'administration (le « Conseil ») diversifié.

2. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La Société est d'avis que les nominations au Conseil doivent être faites au mérite et de façon juste et renouvelle son engagement à choisir la meilleure personne pour occuper la fonction d'administrateur. Par ailleurs, la Société reconnaît l'importance de la diversité pour que le profil des administrateurs représente toute la gamme de points de vue, d'expérience et de connaissances nécessaires à la bonne gestion et administration de la Société.

Le marché mondial se complexifie et la Société doit pouvoir compter sur des gens ayant des points de vue, des parcours, des compétences et des expériences variés pour assurer son succès. La Société reconnaît que la mixité est un aspect important de la diversité et que les individus de parcours et d'opinions différents, dotés des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes peuvent jouer un rôle primordial au sein du Conseil en y apportant une perspective différente.

3. NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

Le Comité de gouvernance et mises en candidature est chargé de recommander la candidature de personnes qualifiées dotées des compétences, des aptitudes, de l'expérience du monde des affaires et des finances, du leadership et du niveau d'engagement nécessaires pour s'acquitter des responsabilités reliées à la fonction d'administrateur.

Dans le cadre de sa recherche de candidats qualifiés pour occuper un poste d'administrateur, le Comité de gouvernance et mises en candidature est soucieux d'inclure des groupes, des connaissances et des points de vue diversifiés. Pour y parvenir, il peut faire appel aux services d'une société de recrutement de hauts dirigeants pour l'aider à atteindre son objectif en matière de diversité au sein du Conseil. Dans ses efforts de création et de maintien d'un Conseil diversifié, le Comité de gouvernance et mises en candidature :

- ne prend en considération que les candidats hautement qualifiés selon leur expérience, leur expertise fonctionnelle et leurs compétences et qualités personnelles;
- met au point des protocoles de recrutement visant l'inclusion des femmes, des minorités visibles, des minorités ethniques, des Autochtones, et des personnes handicapées dans la recherche d'administrateurs. Ces protocoles prennent en considération le fait que des personnes qualifiées peuvent se trouver dans une vaste gamme d'organisations comme les institutions

d'enseignement, les sociétés fermées, les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles complétant le bassin traditionnel formé des administrateurs et hauts dirigeants de sociétés;

- prend en compte le niveau de représentation des femmes, des minorités visibles, de minorités ethniques, des Autochtones, et des personnes handicapées au sein du Conseil et veille à ce que ceux-ci fassent partie de la liste de candidats considérés pour siéger au Conseil;
- revoit périodiquement les protocoles de recrutement et de sélection des administrateurs afin que la diversité en demeure un élément; et
- surveille la mise en œuvre de la présente politique.

4. CIBLES EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ

La Société juge que la diversité de genre est un élément important du bon fonctionnement du Conseil et vise la zone paritaire hommes-femmes au sein du Conseil d'administration.

Cascades reconnaît également que la diversité autre que le genre est un élément essentiel parmi le large éventail de critères dans le processus de sélection de tout candidat au Conseil.

Approuvé par le conseil d'administration le 21 février 2024.